RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.D IMMO

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]

Les soussignés :

- Monsieur Adrien DECROZANT, demeurant [redacted]
- Madame Christelle GILOPPE, demeurant [redacted]

agissant en qualité de seuls associés de la société A.D IMMO, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège est [redacted]

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24/04/2025,

NOMMENT EN QUALITE DE GERANTS DE LA SOCIETE POUR UNE DUREE ILLIMITEE :

Monsieur Adrien, Fabien **DECROZANT,**
né le [redacted] à [redacted]
de nationalité [redacted]
demeurant [redacted]
Disposant de la pleine capacité civile, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.
Précisant qu'il n'existe aucune restriction à sa capacité de s'obliger par suite de faillite personnelle, redressement ou liquidation judiciaire, cessation des paiements, incapacité quelconque.

&

Madame Christelle, Andrée, Jeanne **GILOPPE,**
née le [redacted] à [redacted]
de nationalité [redacted]
demeurant [redacted]
Disposant de la pleine capacité civile, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.
Précisant qu'il n'existe aucune restriction à sa capacité de s'obliger par suite de faillite personnelle, redressement ou liquidation judiciaire, cessation des paiements, incapacité quelconque.

Monsieur Adrien DECROZANT et Madame Christelle GILOPPE disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

CG AG

Monsieur Adrien DECROZANT et Madame Christelle GILOPPE acceptent les fonctions de gérants qui viennent de leur être confiées et déclarent ne pas exercer d'autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer leur mandat.

Leurs rémunérations seront fixées ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à LE TOUVET
Le 24/04/2025

Monsieur Adrien DECROZANT

Madame Christelle GILOPPE





CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

CG AM